



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres hospitaliers

Question orale n° 1580

Texte de la question

M. Jean Grellier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le lancement de la seconde tranche du plan hôpital 2012 et la décision ministérielle pour la construction du plateau technique du centre hospitalier nord Deux-Sèvres (CHNDS). Le projet de construction d'un plateau technique unique du centre hospitalier nord Deux-Sèvres, qui fait l'objet d'un large consensus de tous les acteurs concernés a été inscrit parmi les sept dossiers de la région Poitou-Charentes retenus dans le cadre du plan hôpital 2012. À l'issue d'une procédure qui s'est engagée entre 2005 et 2007, le projet d'établissement construit depuis s'appuie sur la construction d'un plateau technique unique sur la commune de Faye-l'Abesse, proche de Bressuire, considérée comme le barycentre du territoire et des populations. Il intègre deux portes d'entrée sur les sites hospitaliers de Thouars et de Parthenay équipés de services d'urgence, de soins de suite, de gériatrie, de médecine et de consultations. et intègre l'hôpital local de Mauléon. Depuis 2009, le conseil d'administration du CHNDS d'abord, puis le conseil de surveillance et le directoire ensuite ont engagé en juin 2009 le lancement d'une consultation pour retenir un consortium pour la construction du plateau technique estimée à environ 100 millions d'euros, puis ont retenu en mai 2010 Spie-Batignolle avant d'acquérir en juillet 2010 les terrains nécessaires à la construction. Pendant cette période et sous l'égide des services de l'État, les différentes procédures légales et réglementaires ont été instruites. D'autre part, le conseil général s'est engagé à réaliser les voies d'accès nécessaires à la desserte du nouvel établissement et les procédures ont été lancées. Or tous les acteurs de ce projet sont toujours en attente de la décision ministérielle pour la mise en oeuvre de la seconde tranche du plan hôpital 2012. Selon les informations qui ont pu être recueillies par les élus du territoire unis et mobilisés sur ce dossier, les décisions devaient être prises successivement fin 2009, puis en juillet 2010, puis en octobre 2010 et après le changement de ministre en juin 2011 et au plus tard en septembre 2011. Nous apprenons, ce jour, que la décision ministérielle devrait intervenir de manière certaine à la fin du mois d'octobre 2011. Alors que le dossier est prêt et que des sommes importantes ont déjà été engagées, que malgré les efforts, les maux récurrents en termes de gestion mais aussi qui démotivent les praticiens ne sont pas réglés, il lui demande à quel moment il pourra lui confirmer sa décision de lancer cette seconde tranche plan hôpital 2012, qui permettra de concrétiser ce projet indispensable à l'avenir du centre hospitalier nord Deux Sèvres, mais aussi et surtout aux besoins des populations concernées.

Texte de la réponse

CONSTRUCTION DU PLATEAU TECHNIQUE DU CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SÈVRES

M. le président. La parole est à M. Jean Grellier, pour exposer sa question n° 1580 relative à la construction du plateau technique du centre hospitalier nord Deux-Sèvres.

M. Jean Grellier. Le projet de construction d'un plateau technique unique du centre hospitalier nord Deux-Sèvres, qui fait l'objet d'un large consensus parmi tous les acteurs concernés, fait partie des sept dossiers de la région Poitou-Charentes retenus dans le cadre du plan Hôpital 2012.

À l'issue d'une procédure qui s'est engagée entre 2005 et 2007, le projet d'établissement rédigé depuis lors s'appuie sur la construction d'un plateau technique unique sur la commune de Faye-l'Abbesse, proche de

Bressuire, considérée comme le barycentre du territoire et des populations. Il intègre deux portes d'entrée sur les sites hospitaliers de Thouars et de Parthenay, équipés de services d'urgence, de soins de suite, de gériatrie, de médecine et de consultations avancées, et intègre l'hôpital local de Mauléon.

Depuis, le conseil d'administration du centre hospitalier nord Deux-Sèvres, d'abord, puis le conseil de surveillance et le directoire, ensuite, ont engagé en juin 2009 le lancement d'une consultation pour retenir un consortium chargé de la construction du plateau technique, estimée à environ 100 millions d'euros, puis ont retenu en mai 2010 la société SPIE Batignolles, avant d'acquérir en juillet 2010 les terrains nécessaires à la construction.

Pendant cette période, et sous l'égide des services de l'État, les différentes procédures légales et réglementaires ont été instruites. Par ailleurs, le conseil général s'est engagé à réaliser les voies d'accès nécessaires à la desserte du nouvel établissement, et les procédures ont été lancées.

Or les acteurs de ce projet sont toujours en attente de la décision ministérielle pour la mise en oeuvre de la seconde tranche du plan Hôpital 2012. Selon les informations qui ont pu être recueillies par les élus du territoire, unis et mobilisés sur ce dossier, les décisions devaient être prises successivement fin 2009, puis en juillet 2010, puis en octobre 2010 et, après le changement de ministre, en juin 2011 et, au plus tard, en septembre 2011. Alors que le dossier est prêt et que des sommes importantes ont déjà été engagées, alors que, malgré les efforts, les maux récurrents en termes de gestion, qui démotivent aussi les praticiens, ne sont pas réglés, quand serez-vous en mesure, madame la secrétaire d'État chargée de la santé, de confirmer votre décision de lancer cette seconde tranche du plan Hôpital 2012, qui permettra de concrétiser ce projet indispensable à l'avenir du centre hospitalier nord Deux-Sèvres mais aussi et surtout aux besoins des populations concernées ?

M. le président. La parole est à Mme Nora Berra, secrétaire d'État chargée de la santé.

Mme Nora Berra, *secrétaire d'État chargée de la santé*. Monsieur le député, la question des investissements immobiliers, pour moderniser l'offre de soin, réorganiser et mettre en commun les activités sur les territoires, est un sujet majeur.

Comme vous le soulignez, le projet immobilier du centre hospitalier nord Deux-Sèvres est une opération importante pour le territoire qu'il dessert. Il doit notamment permettre le regroupement des trois plateaux techniques, en diminuant les lits d'hospitalisation complète pour favoriser le développement des capacités de prise en charge ambulatoire et des autres alternatives à l'hospitalisation. Il intègre une meilleure organisation de la coordination des soins hospitaliers avec les médecins et les professionnels de santé de ville. Il repose également sur le renforcement du partenariat entre le centre hospitalier nord Deux-Sèvres et les nombreuses structures médico-sociales accueillant les personnes handicapées et les personnes âgées.

J'ai eu l'occasion de répondre tout à l'heure à votre collègue Valérie Fourneyron : les arbitrages portant sur la seconde tranche du plan national d'investissement Hôpital 2012 seront bientôt rendus, mais je ne suis pas, aujourd'hui, en mesure de vous donner ni la répartition des dotations ni le calendrier. Les choix reposeront, je l'ai dit, sur la pertinence d'ensemble des projets au regard de leur organisation interne et de leur impact sur l'offre de soins du territoire desservi, ainsi que sur l'urgence des situations. En cette période marquée par des contraintes budgétaires et financières importantes, tous ces paramètres pèseront sur les arbitrages, qui auront lieu dans les semaines qui viennent.

M. le président. La parole est à M. Jean Grellier.

M. Jean Grellier. Je vous remercie, madame la secrétaire d'État. Vous avez rappelé les arguments relatifs à l'urgence de cette décision, compte tenu des engagements pris par les uns et les autres et, surtout, de la mobilisation de tous, acteurs de l'hôpital, acteurs médicaux, élus locaux. La population attend cette réponse le plus rapidement possible.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grellier](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1580

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2011, page 10673

Réponse publiée le : 19 octobre 2011, page 6296

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 octobre 2011